



ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Agglomération de Toulouse

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

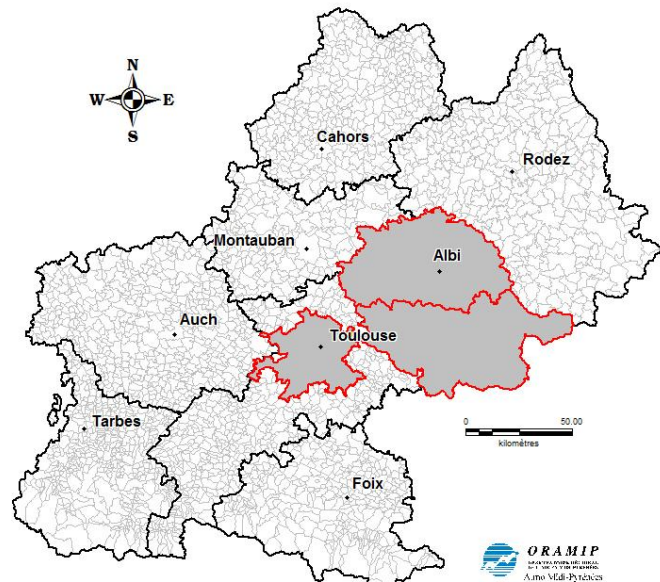
Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 03/01/2015 à 08h00

Sur l'agglomération de Toulouse ainsi que sur le département du Tarn, l'ORAMIP mesure une concentration en particules en suspension (PM10) supérieure à 50 microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) pour la journée du 03/01/2015.

Les concentrations moyennes mesurées s'élèvent, ce jour, à $76,5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur l'agglomération.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2012, le préfet de Haute-Garonne met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.



MERCI DE RELAYER CE MESSAGE

DESCRIPTION DU PHENOMENE

La cause principale de cette pollution est la présence de conditions météorologiques défavorables à la dispersion des polluants dans l'air qui ont favorisé l'accumulation des émissions locales issues du trafic routier, des dispositifs de chauffage, des industries ou des émissions naturelles.

ÉVOLUTION

Depuis le lundi 29/12/2014, les concentrations de particules en suspension PM10 ont augmenté de manière continue sous l'effet des émissions locales et de conditions météorologiques très défavorables. Les conditions météorologiques ont limité la dispersion des particules en suspension émises favorisant ainsi leur accumulation dans l'atmosphère. Malgré les concentrations en particules qui avaient tendance à diminuer au cours de la journée de vendredi, les concentrations ont fortement augmenté durant la nuit faisant ainsi dépasser le seuil réglementaire de recommandation et d'information qui caractérise un épisode de pollution aux particules PM10. Ces concentrations en particules se maintiennent à des niveaux encore importants ce matin. La situation devrait évoluer favorablement dans le milieu de l'après-midi. Cette nappe de pollution devrait se disperser au fur et à mesure de la journée et diminuer significativement durant la nuit. En raison de la persistance de cet épisode de pollution, il est ainsi recommandé de limiter les activités susceptibles d'émettre des particules dans l'air afin d'atténuer l'étendue de cette pollution.

Cette procédure est valable pour la journée du 03/01/2015.



ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Agglomération de Toulouse

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC **pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.**

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 03/01/2015 à 08h00

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Les adultes et enfants avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires devraient envisager de réduire les activités physiques et sportives intenses. Ils doivent respecter leur traitement médical en cours et consulter leur médecin en cas de difficulté respiratoire inhabituelle

Il est également recommandé de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac. L'aération des locaux doit être maintenue.

Renseignements ORAMIP :

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles sur www.oramip.org

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44



ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Agglomération de Toulouse

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC **pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.**

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 03/01/2015 à 08h00

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

AIGREFEUILLE	EAUNES	LESPINASSE	REBIGUE
AUCAMVILLE	EMPEAUX	LEVIGNAC	ROQUES
AUREVILLE	ESCALQUENS	L'UNION	ROQUETTES
AUSSONNE	ESPANES	MERENVIELLE	ROUFFIAC-TOLOSAN
AUZEVILLE-TOLOSANE	FENOUILLET	MERVILLA	SABONNERES
AUZIELLE	FLOURENS	MONDONVILLE	SAIGUEDE
AYGUESVIVES	FONBEAUZARD	MONDOUZIL	SAINT-ALBAN
BALMA	FONSORBES	MONS	SAINT-CLAR-DE-RIVIERE
BAZIEGE	FOURQUEVAUX	MONTBERON	SAINTE-LIVRADE
BEAUPUY	FROUZINS	MONTBRUN-LAURAGAIS	SAINT-GENIES-BELLEVUE
BEAUZELLE	GAGNAC-SUR-GARONNE	MONTGISCARD	SAINT-HILAIRE
BELBERAUD	GAURE	MONTLAUR	SAINT-JEAN
BELBEZE-DE-LAURAGAIS	GOYRANS	MONTRABE	SAINT-JORY
BLAGNAC	GRATENTOUR	MURET	SAINT-LOUP-CAMMAS
BONREPOS-RIQUET	ISSUS	NOUEILLES	SAINT-LYS
BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE	LA SALVETAT-SAINT-GILLES	ODARS	SAINT-MARCEL-PAULEL
BRAGAYRAC	LABARTHE-SUR-LEZE	PECHABOU	SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE
BRAX	LABASTIDE-BEAUVOIR	PECHBONNIEU	SAINT-THOMAS
BRUGUIERES	LABASTIDETTE	PECHBUSQUE	SAUBENS
CASTANET-TOLOSAN	LABEGE	PIBRAC	SEILH
CASTELGINEST	LACROIX-FALGARDE	PIN-BALMA	SEYSSES
CASTELMAUROU	LAMASQUERE	PINSAGUEL	TOULOUSE
CLERMONT-LE-FORT	LAPEYROUSE-FOSSAT	PINS-JUSTARET	TOURNEFEUILLE
COLOMIERS	LASSERRE	PLAISANCE-DU-TOUCH	VARENNES
CORNEBARRIEU	LAUNAGUET	POMPERTUZAT	VIEILLE-TOULOUSE
CORRONSC	LAUZERVILLE	PORTET-SUR-GARONNE	VIGOULET-AUZIL
CUGNAUX	LAVALETTE	POUZE	VILLATE
DEYME	LAVERNOSE-LACASSE	PRADERE-LES-BOURGUETS	VILLENEUVE-TOLOSANE
DONNEVILLE	LE FAUGA	QUINT-FONSEGRIVES	
DREMIL-LAFAGE	LEGUEVIN	RAMONVILLE-SAINT-AGNE	